



Non respect d'une clause dans un contrat de prêt

Par **dadou95110**, le **23/05/2013 à 15:08**

bonjour, rnrnj'ai souscrit un pret pour mon véhicule.rnrnDans le contrat est stipulé que nous devons remboursé en fin de mois.rnil y a plusieurs cases comme paiement : rn- le 5 du moisrn- le 10 du moisrn- le 15 du mois rn- le 20 du mois rn- fin de moisrnrnnous avons donc choisit fin de moisrnrnrnor le soucis aujourd'hui c'est que l'organisme nous prélève le 20 de chaque mois.rnrnPuis-je mettre fin au contrat, quelles sont les conséquences,y a t'il des dommages et intérêts ? rnrnmerci de votre réponse

Par **pat76**, le **23/05/2013 à 17:48**

BonjourrnrnVous avez envoyé une lettre recommandé à l'organisme de crédit afin de lui demander de respecter les termes du contrat et la date de prélèvement qui y était indiquée par vous?